

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Roland BRENDLE

**N° CP/2012/592 - Actions sur les paysages - 2341**  
**Création de vergers-écoles**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bénéficiaires ci-après des subventions d'un montant total de 1 489,50 € représentant 40 % du coût subventionnable de création de vergers-écoles, dont :

- Commune de SCHARRACHBERGHEIM : 1 167 €
- Association arboricole de SELTZ : 322,50 €.

Par dérogation au règlement financier départemental, le versement de ces subventions interviendra selon les modalités définies dans le cadre du dispositif "vergers-écoles" : l'aide sera versée au fur et à mesure de l'avancement des travaux, au vu des factures acquittées et certifiées, ainsi que du justificatif des actions engagées dans le cadre du programme pédagogique.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-71042-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 14/09/12